

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

7 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 377

présenté par

Mme Goulet, Mme Amadou et Mme Errante

-----

**ARTICLE 5****ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	+5 000 000	0	+5 000 000	0
Jeunesse et vie associative	-5 000 000	0	-5 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	0	0	0
<b>SOLDE</b>	0		0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il y a quelques jours la ministre déléguée au sport indiquait que les associations sportives avaient fait pour 21 millions euros de demande d'aide à l'ANS et que l'ANS avait pu débloquer 15 millions euros supplémentaires.

Alors que nous venons de rentrer dans un deuxième confinement avec un arrêt total du sport amateur il est nécessaire de pouvoir répondre plus largement aux demandes.

C'est l'objet de cet amendement.

Cet amendement minore de 5 M€ en AE et en CP les crédits de l'action 1 " développement de la vie associative" du programme 163 - Jeunesse et vie associative et augmente de 5 M€ en AE et en CP les crédits hors titre 2 de l'action 01 – "Promotion du sport pour le plus grand nombre" du programme 219 Sport